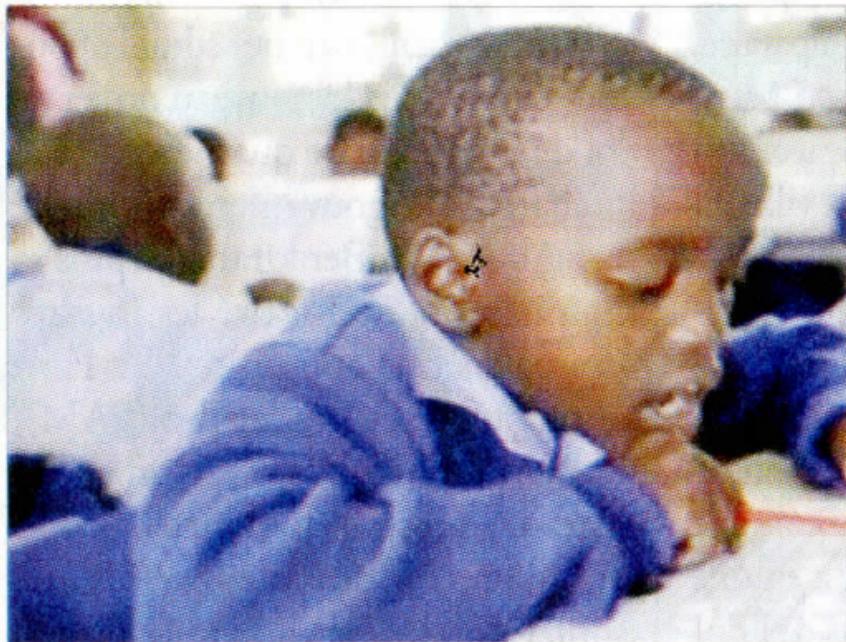


# L'intégration scolaire des enfants de migrants en hausse



Le 9 octobre 2013 a marqué un tournant pour la scolarisation des enfants de migrants. En effet, depuis cette date, ceux-ci peuvent être scolarisés au Maroc quelle que soit leur situation administrative. Un soulagement pour de nombreuses familles qui aspirent à un avenir pour leurs enfants et espèrent sortir un jour de la précarité. Plusieurs associa-

tions militent depuis des années pour l'insertion de ces jeunes enfants. Grâce à la circulaire du 9 octobre 2013, celles-ci ont pu noter une certaine amélioration. Sur la période 2009-2013, par exemple, l'association chrétienne Caritas avait déjà permis l'intégration de 101 enfants migrants au sein de 31 écoles publiques et 5 privées à Rabat.

## Enseignement

# L'intégration scolaire des enfants de migrants en hausse

Un an après la publication de la circulaire autorisant la scolarisation des enfants subsahariens quelle que soit leur situation administrative, ceux-ci semblent avoir retrouvé le chemin de l'école. Cela dit, malgré cet effort de souplesse, ces derniers continuent de rencontrer quelques problèmes d'intégration.

Le 9 octobre 2013 a marqué un tournant pour la scolarisation des enfants de migrants.

En effet, depuis cette date, ceux-ci peuvent être scolarisés au Maroc quelle que soit leur situation administrative. Un soulagement pour de nombreuses familles qui aspirent à un avenir pour leurs enfants et espèrent sortir un jour de la précarité. Plusieurs associations militent depuis des années pour l'insertion de ces jeunes enfants. Grâce à la circulaire du 9 octobre 2013, celles-ci ont pu noter une certaine amélioration.

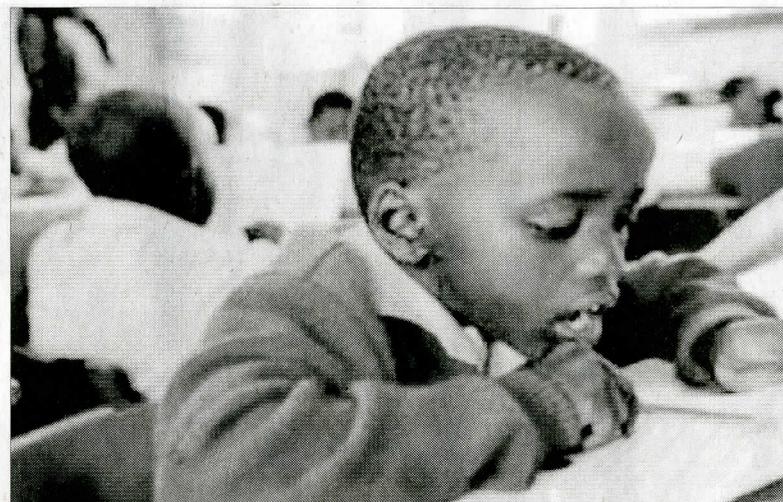
Sur la période 2009-2013, par exemple, l'association chrétienne Caritas avait déjà permis l'intégration de 101 enfants migrants au sein de 31 écoles publiques et 5 privées à Rabat. En 2013-2014, la même association tape plus fort et aide plus de 49 enfants à intégrer l'école marocaine, tous systèmes confondus, contre 91 d'ores et déjà inscrits, pour l'année 2014-2015. La Fondation Orient-Occident (FOO) comptabilise pour sa part 68 inscriptions cette année, contre 66 l'année précédente. Des chiffres encourageants, bien qu'aucun recensement précis du nombre d'enfants d'origine subsaharienne scolarisés au Maroc n'ait été entrepris par le ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle.

La scolarisation des enfants de migrants constitue un véritable défi pour leurs parents ainsi que pour la société civile. Les différentes études et expériences menées sur le terrain révèlent les difficultés rencontrées par cette population pour un accès à l'école marocaine et une intégration réussie. Ces difficultés se résument aux problèmes liés à la langue d'enseignement, à l'éducation islamique et à l'intégration sociale.

## Une intégration toujours aussi difficile

La langue est en effet l'une des contraintes majeures pour l'intégration des enfants de migrants dans leur milieu scolaire, comme le souligne cette institutrice dans le rapport du projet «Tamkine Migrants» publié en mai 2014 : «Nous n'avons aucun problème relationnel avec les élèves subsahariens, ils sont très bien éduqués, ils respectent leurs professeurs et jamais aucun problème de discipline n'est survenu. La langue arabe, sa maîtrise et son apprentissage, reste le seul problème que nous avons avec eux». Pour faire face à la barrière linguistique, quelques professeurs apportent un soutien particulier pour faciliter l'apprentissage de l'arabe classique. Cependant, la charge de travail des professeurs (programme scolaire chargé, nombre d'enfants élevé avec une moyenne de 45 élèves par classe)

rend difficile ce soutien. Pour éliminer la barrière de la langue, certains parents font le choix de mettre leurs enfants dans des écoles privées, principalement en raison de l'utilisation du français. Toutefois, la grande majorité des parents migrants ne sont pas en situation d'inscrire leurs enfants dans des établissements privés, en raison des frais de scolarité qu'ils ne peuvent payer. C'est pourquoi ils préfèrent se tourner vers le public. L'éducation islamique, obligatoire dans l'enseignement marocain, peut aussi être problématique pour ces enfants. Déjà parce qu'elle se fait en arabe classique, une langue que ne maîtrisent pas les élèves migrants, souvent plus à l'aise avec le français, mais aussi parce que les parents ont parfois d'autres convictions religieuses. La peur du racisme est aussi une des premières raisons invoquées par les parents pour justifier leur refus de voir leurs enfants scolarisés dans le système marocain. En effet, les difficultés d'intégration, et plus précisément certains préjugés au sein de l'école, poussent parfois les parents à déscolariser leur enfant. Une mère migrante témoigne : «J'ai dû retirer mes deux enfants de l'école, franchement ça me faisait très mal au cœur de voir mes enfants pleurer tous les jours. Les autres élèves leur prennent leurs affaires et les déchirent. J'ai lutté pour les mettre dans une école privée. Les enfants sont d'un autre niveau social, les parents ont voyagé, ils ont une autre appréhension des choses, mais je reste extrêmement vigilante. Je suis toujours en train de leur poser des questions. Heureusement, je peux compter sur le soutien de la directrice». Autre crainte des parents : la peur que l'enfant oublie le français, puisque dans



Les petits subsahariens intègrent de plus en plus l'école marocaine.

les premières années dans l'enseignement public, cette langue n'est pas enseignée. Ils ne voient parfois pas l'intérêt d'apprendre l'arabe. Si certains élèves tiennent le coup, d'autres baissent les bras devant tant de difficultés. Cependant, en l'absence de statistiques, il n'est pas possible d'estimer le nombre d'enfants migrants subsahariens aujourd'hui scolarisés.

Ce qui est sûr en revanche, c'est que les récentes procédures de régularisation menées par le ministère des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration ont constitué un grand pas pour l'intégration dans le système scolaire des enfants migrants, la scolarisation étant en partie liée à la situation administrative des parents. ■

Priscilla Maingre

## Confusion dans les établissements scolaires

Il existe une grande confusion chez les professionnels de l'éducation dans le système éducatif marocain ne concerne que les enfants «régularisés». Pourtant, l'article 6 de la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour dans Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration clandestine, ne précise pas le statut de l'enfant, qui n'est en aucun cas considéré comme étant en situation irrégulière.

Aussi, la circulaire du 9 octobre 2013 autorise l'inscription des élèves étrangers issus des pays du Sahel et des pays subsahariens dans les établissements de l'éducation et de l'enseignement public et privé, leur permettant de bénéficier des cours de l'éducation non formelle. La preuve en est que parmi les documents requis pour l'inscription, on demande la copie de la carte de séjour «si elle a été octroyée». À bon entendre !